



ARRÊTÉ 2026-052

Délégation de fonction – Conseiller(e) délégué(e)

Le Maire de Monnières,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2026-03-20-001 du 20 mars 2026 procédant à l'élection du Maire ;

Vu la délibération n°2026-04-07-001 du 4 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la bonne administration, que Monsieur le Maire de Monnières donne délégation de fonction et/ou de signature aux adjoint(e)s et conseillers municipaux en fonction de leurs attributions ;

Considérant l'élection de Madame Sophie LATOUR en tant que conseillère municipale ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une délégation de fonction n'emportant pas délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire de Monnières à Madame Sophie LATOUR, Conseillère municipale, dans le domaine de l'information et de la communication en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué aux Finances et Budget, Ressources Humaines, Marchés publics, Affaires générales, Informatique et télécommunications, Information et communication, affaires économiques, Monsieur Stéphane LEMOINE.

A ce titre et de manière non exhaustive, elle assumera notamment les fonctions suivantes :

- Suivi, coordination et mise en œuvre de la politique municipale en matière de communication
- Suivi et gestion des outils de communication papiers et numériques communaux dont le bulletin municipal, le site internet
- Gestion des relations avec les partenaires extérieurs en lien avec les sujets de communication internes et externes notamment les prestataires
- Relation avec l'ensemble des services de la mairie, élus et partenaires extérieurs

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et publié sur le site internet de la Commune de Monnières.



MAIRIE DE MONNIÈRES

4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES

Téléphone : 02.40.54.60.64

Courriel : accueil@mairie-monnières.com

Article 3 : Le/La directeur/directrice Général(e) des Services de la ville, ou en cas de vacance du poste, les directeurs/directrices Général(e) Adjoint(e) des Services de la ville, est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Comptable de la collectivité et à Monsieur le Préfet.

Fait à Monnières, le 12 mai 2026

Le Maire, Jacques DRONNEAU



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.